

## Le Prime Entrepreneurs des Quartiers toujours mobilisable

Les entrepreneurs ayant créé leur activité avant le 15 mars 2020, sans salariés, dont le siège est situé dans un quartier prioritaire, (QPV) peuvent toujours bénéficier d'une prime de 1 500 euros.

Cette aide a vocation à soutenir les activités fragilisées par la crise sanitaire ayant la capacité de rebondir dans les prochains mois.

Vous pensez remplir les critères d'éligibilité ? Vous souhaitez déposer un dossier de demande d'aide ?

Contactez les associations Initiative Essonne, France Active, et l'ADIE, en charge de l'instruction des demandes, qui vérifieront votre éligibilité et vous accompagneront dans le cadre du dépôt de votre dossier :

Initiative Essonne – 01.84.18.21.49 – [contact@initiative-essonne.fr](mailto:contact@initiative-essonne.fr)

France Active – 01.60.77.58.96 – [contact@essonneactive.fr](mailto:contact@essonneactive.fr)

ADIE – 06.70.32.68.77 – [mlepinette@adie.org](mailto:mlepinette@adie.org)

**VOUS DIRIGEZ UNE ENTREPRISE CRÉÉE AVANT LE 15/03/2020,  
SANS SALARIÉ ET SITUÉE EN QUARTIER PRIORITAIRE (QPV) ?**

**Initiative essonne** **FRANCE ACTIVE** **adie**  
Les entrepreneurs engagés SEINE-ET-MARNE ESSONNE

Vous pouvez bénéficier dès maintenant d'une **prime de 1500€ !**

Contactez-nous

1500€

AIDE

The infographic features a blue background with a white banner at the top containing the main question. Below the banner are the logos for Initiative Essonne, France Active, and ADIE. A yellow speech bubble on the right contains the text 'Vous pouvez bénéficier dès maintenant d'une prime de 1500€ !'. At the bottom, a group of diverse, stylized human figures are shown holding up signs that say 'Contactez-nous', '1500€', and 'AIDE'.